



HERITAGE VILLAGE MASTER UNIT OWNERS' ASSOCIATION, INC.

Politique d'approvisionnement

Description

La présente politique s'exerce dans le cadre des achats de biens et services. Elle fournit un encadrement aux administrateurs qui doivent procéder à ces achats.

Objectif général

Le but visé est de favoriser une acquisition de biens et services de qualité, tout en permettant d'obtenir les meilleurs prix possibles. Cette politique, à prix et qualité comparables, doit favoriser les fournisseurs locaux.

Principes directeurs

- Les entreprises sont soumises à une saine compétition.
- Les entreprises doivent respecter les exigences du Parc dont notamment, les échéances.
- Les administrateurs doivent éviter les situations de conflits d'intérêt.
- Les administrateurs ne sont pas tenus d'accepter aucune soumission.
- Les administrateurs doivent respecter les règles et contraintes budgétaires.
- La politique s'applique tant aux activités de gestion qu'aux activités sociales.
- La politique s'applique aux dépenses excédant 2000\$.

Modalités d'application

- Les administrateurs doivent préparer des appels d'offres sur invitation.
- Dans la mesure du possible, les administrateurs doivent obtenir deux ou trois soumissions.
- Le contrat est accordé au plus bas soumissionnaire, dans la mesure où les offres sont équivalentes au plan de la qualité.
- Les administrateurs peuvent approuver des exceptions en justifiant leur décision lors d'une assemblée publique du conseil d'administration.

Entrée en vigueur

Cette mesure entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.